

PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE VENDEUR

Dénomination sociale légale : _____

Nom commercial : _____
 (s'il est différent de la dénomination sociale légale)

Adresse postale : _____

Adresse physique où sont conservés vos dossiers :
 (si elle est différente de l'adresse postale) _____

Réservé à l'usage
 du bureau

Numéro d'entreprise : _____

Numéro de licence du détaillant : _____
 (essence, carburants et produits émetteurs de carbone)

Personne-ressource : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse courriel : _____
 (le cas échéant)

PARTIE II – GROSSISTE(S) DE PRODUITS ÉMETTEURS DE CARBONE

Fournissez le nom de votre ou vos grossistes de produits émetteurs de carbone. (Si vous avez plus de deux fournisseurs, veuillez annexer une liste.)

Nom : _____ Adresse : _____

Nom : _____ Adresse : _____

Faites-vous de la vente en consignation? Oui Non

Dernière livraison de produits du grossiste : A _____ M _____ J _____

PARTIE III – CALCUL DE LA TAXE À REMETTRE SUR LES STOCKS DE PRODUITS ÉMETTEURS DE CARBONE

Tous les détaillants d'essence, de carburants et de produits émetteurs de carbone doivent calculer l'incidence de l'augmentation de la taxe sur leurs stocks de produits émetteurs de carbone à compter du 1^{er} avril 2022, à 0 h 1, en utilisant le tableau ci-dessous. Si un détaillant ne conserve aucun stock, il doit inscrire la mention « NIL ». Cette déclaration doit inclure tous les stocks de produits émetteurs de carbone sur les lieux, y compris les stocks en transit des fournisseurs et facturés avant l'augmentation de la taxe sur les produits émetteurs de carbone du 1^{er} avril 2022. (Remplissez un formulaire distinct pour chaque emplacement.)

Stocks de produits émetteurs de carbone à compter du 1^{er} avril 2022, à 0 h 1

Type de produits émetteurs de carbone	Capacité de stockage	(A) Quantité	(B) Augmentation de la taxe sur les produits émetteurs de carbone	(C) Taxe à remettre sur les produits émetteurs de carbone (A x B)
Diesel			0,0268 \$/litre	\$
Essence			0,0221 \$/litre	\$
Mazout léger			0,0268 \$/litre	\$
Propane			0,0155 \$/litre	\$
Autre (précisez : _____)			Voir les taux à l'annexe C de la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants	\$
Autre (précisez : _____)			Voir les taux à l'annexe C de la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants	\$
			(D) Total de la taxe à remettre sur les produits émetteurs de carbone (Additionnez les montants dans la colonne C)	\$

1. Le formulaire de remise de taxe pour les détaillants de produits émetteurs de carbone doit être rempli et renvoyé, même si le détaillant n'a aucun produit émetteur de carbone en stock et ne doit aucune taxe. Entrez 0,00 \$ dans Total de la taxe à remettre sur les produits émetteurs de carbone.

2. Veuillez poster le(s) formulaire(s) de remise de taxe pour les détaillants de produits émetteurs de carbone avec le paiement ou adresser vos demandes de renseignements au : Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, Division de l'administration du revenu, Administration de l'impôt, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5 – Téléphone : 1-800-669-7070. Les chèques ou les mandats doivent être établis à l'ordre du « Ministre des Finances et du Conseil du Trésor » et doivent être reçus **au plus tard le 30 avril 2022**. Les paiements tardifs seront assujettis à une pénalité de 10 % plus les intérêts.

3. Les détaillants qui ont plus d'un emplacement doivent remplir un formulaire de remise de taxe pour les détaillants de produits émetteurs de carbone distinct pour chaque emplacement. Fournissez le numéro de chaque emplacement.

PART IV – ATTESTATION

J'ATTESTE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis sont vrais, complets et exacts à tous égards :

Nom (en caractères d'imprimerie) _____ Titre _____

(Signature de la personne ou de l'agent autorisé) _____ Date _____